



F O N D A T I O N
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

RAPPORT DE GESTION 2022

Situation morale et financière

SITUATION MORALE POUR L'ANNEE 2022

L'activité de la Fondation a été de nouveau impactée par la crise sanitaire de la COVID-19.

1. L'opération Pièces jaunes 2022

Pour la quatrième année consécutive, Didier Deschamps a accepté d'être le parrain de l'opération.

Outre le thème historique de la campagne de soutien des enfants et adolescents hospitalisés et de leurs familles, le dépistage des violences faites aux enfants a été mis en exergue.

a. Les temps forts de la campagne

La trente-troisième édition de l'opération *Pièces jaunes* s'est déroulée pendant trois semaines du 12 janvier au 5 février 2022.

Une mobilisation, sur le terrain, partout en France :

➤ **Le mercredi 12 janvier - Lancement à Paris et en région**

Pour remettre les enfants et les postiers au cœur du dispositif de collecte, le lancement de l'opération a eu lieu le mercredi 12 janvier à La Poste du Louvre et dans 5 bureaux de Poste en région :

- Bordeaux
- Brive-La-Gaillarde
- Calais
- Marseille

➤ **Le mercredi 19 janvier - Visite du service de consultation du service de pédiatrie et néonatalogie (réaménagement et décoration) au Centre Hospitalier de Roubaix (59)**

Subvention accordée : 50 000€

➤ **Le lundi 24 janvier -Visite de la Maison Des Familles de Besançon/ CHRU de Besançon (25)**

Subvention accordée : 300 000 € pour la création et l'aménagement et 300 000 € pour l'extension

➤ **Le mercredi 2 février- Inauguration de la Maison des Adolescents/antenne mobile du CH Laborit de Poitiers (86)**

Subvention accordée : 175 000 €

➤ **Le vendredi 5 février – Fête de clôture de l'opération Pièces Jaunes à Nice (06)**

Une mobilisation grâce à trois émissions spéciales :

- **Le samedi 15 janvier - « Le grand concours des animateurs spécial Pièces jaunes »** était diffusée sur TF1. Les sommes collectées ont été reversées à Pièces jaunes;
- **Du lundi 31 janvier au samedi 6 février - « Les 12 coups de midi »**, diffusée sur TF1, était dédiée à l'opération. Les sommes gagnées ont été reversées à Pièces jaunes ;
- **Le vendredi 4 février – le gala des Pièces jaunes aux Folies Gruss**, diffusé sur France 3 ; des appels aux dons étaient lancés tout au long de l'émission.

b. Le dispositif de collecte

Cette édition était marquée par le retour de la collecte métallique. Compte tenu de la crise COVID, la Fondation a décidé de ne pas éditer de tirelire papier mais de proposer aux donateurs de créer leur propre tirelire.

Le slogan de la campagne était : « Tout peut devenir une tirelire Pièces Jaunes ! ».

Pour décorer ces tirelires, la Fondation des Hôpitaux a diffusé des planches de stickers aux couleurs de la campagne, dans les bureaux de Poste, dans la presse quotidienne régionale et dans la presse jeunesse.

Une autre collecte métallique était possible grâce aux bornes de la société partenaire Coinstar et grâce aux boulangers partenaires.

L'arrondi en caisse a été mis en place dans les enseignes partenaires, via le dispositif Microdon.

Le don via le site internet sécurisé a été mis en avant dans toutes les communications de la Fondation et de ses partenaires ainsi que le don par SMS.

3 campagnes e-mailings avaient été programmées, soit un mailing par semaine d'opération. Des e-mailings cobrandés avec les partenaires de l'opération ont également été diffusés.

Comme les années passées, le public pouvait effectuer un don de par SMS au 92 111 ou via le dispositif mis en place par SFR « 1 SMS = 1 € ».

Le dispositif de don sur l'espace personnalisé des clients de la Banque Postale était à nouveau mis en ligne le temps de l'opération.

c. Le dispositif de visibilité de la campagne

Un spot TV, réalisé gracieusement par TF1 et Camille Combal, avec Brigitte Macron et Didier Deschamps a été largement diffusé et vu sur les chaînes du groupe TF1 et sur les réseaux sociaux. Un autre spot d'appel aux dons a été créé et diffusé sur les chaînes partenaires.

Le spot radio calqué sur le spot TV d'appel aux dons, a été diffusé gracieusement par notre partenaire RTL et les antennes du groupe.

Un dispositif de sensibilisation pour les réseaux sociaux a été mis en place. L'opération était présente sur les médias Twitter, Facebook, Instagram, YouTube et, avec une bonne dynamique d'échange, sur LinkedIn.

Le dispositif web a, comme en 2021, été renforcé par des programmes de référencement. Cela a permis de générer du trafic, créer des contenus et ajuster les messages aux temps de la collecte.

Les relations presse ont permis une couverture nationale et régionale (950 retombées presse contre 1 183 en 2021) d'une grande qualité, avec le traitement de sujets de fond.

d. Les partenaires

Les partenaires et soutiens de l'opération étaient :

Auchan ; Banque de France ; Bayard Presse ; Bic ; Boulanger ; Carrefour ; Cheerz ; Confédération Nationale de la Boulangerie – ; Pâtisserie Française ; Coinstar ; Disneyland Paris ; Fair Fibers ; Foncia ; Fondation du Judaïsme Français ; Fondation d'entreprise Engie ; Fondation Laroche Posay ; Fondation Orange ; Fondation Renault ; Fondation Truffaut ; Goodeed ; JC Decaux ; Kusmi Tea ; Kiabi ; Le Groupe La Poste ; Lucky Cart ; Ministère de l'Éducation Nationale ; de la Jeunesse et des Sports ; Money Walkie ; Nagonor ; Nhood ; Omy ; Pharmavie ; Pitchoun Media ; Rotary Club de Deauville ; Savonnerie Fer à Cheval ; SFR – BFM – RMC ; Shiva ; Play-Doh ; TF1 – LCI ; The Walt Disney Company France ; TV Magazine ; Unique Heritage Media ;

Le Variété Club de France a organisé un match contre l'aviron Bayonnais, au profit de l'opération Pièces Jaunes et en présence de Didier Deschamps, le mercredi 19 octobre 2022 à Bayonne.

➤ **Le mercredi 18 mai – Une journée à Disneyland Paris offerte à 500 enfants hospitalisés.**

Disneyland Paris, partenaire de l'opération Pièces Jaunes, a accueilli plus de 500 enfants hospitalisés et leurs accompagnants (parents et soignants) pour une grande fête aux couleurs de l'opération Pièces Jaunes. La SNCF avait accordé des billets gratuits pour l'occasion.

e. Les projets soutenus

Le Comité d'Orientation de la Fondation s'est réuni le vendredi 10 juin pour évaluer les dossiers Pièces jaunes présentés par les équipes hospitalières de toute la France. Le Conseil d'Administration, réuni le jeudi 30 juin a décidé l'attribution de **:208 dossiers dont 11 projets** d'envergure représentant la moitié des attributions et 9 subventions pour les adolescents hospitalisés ;

f. Les inaugurations Pièces jaunes et les visites de réalisations Pièces jaunes

Quelques réalisations d'envergure, financées grâce à *Pièces jaunes*, ont été inaugurées ou visitées en 2022 en présence de la Fondation :

- **Le lundi 19 mai** - Inauguration du City Stade et du mur d'escalade à l' Hôpital Mère-Enfant/Hospices Civils de Lyon/BRON (69) ;
- **Le vendredi 20 mai** - Inauguration de la Matériauthèque de la Teppe « tiers-lieu écologique et solidaire de l'Institut la Teppe » à La Teppe (26)
- **Du jeudi 23 au dimanche 26 juin** - 30ème anniversaire de la Régate des Oursons organisée par l'hôpital Robert Debré/AP-HP, à Quiberon (56)
- **Le vendredi 16 septembre** - Inauguration Maison des Parents du CHU Hôpital Américain à Reims (51)
- **Le mercredi 28 septembre** - Inauguration de l'unité mobile la Maison des Adolescents au CH Laborit de Poitiers (86)
- **Jeudi 13 octobre** - Inauguration de la Maison des Adolescents à Salon de Provence (13)

2. Le Fonds d'Aide d'Urgence COVID-19

La Fondation a poursuivi son action auprès des hôpitaux et EHPAD, en traitant les conséquences de la crise.

a. Le Programme « Espaces Soignants »

L'idée des Espaces Soignants est née de la pandémie de la Covid, en 2020. Le personnel de santé, plus que jamais, s'est retrouvé en première ligne face à la situation sanitaire sans précédent. Un partenariat avait été contracté avec la société SANOFI sur ce sujet.

En 2021, la Fondation a lancé le programme de création d'Espaces Soignants, via un appel à projet auprès des établissements hospitaliers et aux EHPAD ; il consiste à accompagner l'aménagement de lieux chaleureux, conviviaux, pensés comme des bulles ressources pour une pause de douceur dans une journée de travail intense. L'occasion également d'échanger avec ses proches collègues et d'en rencontrer de nouveaux dans un cadre différent du quotidien.

La Fondation, comme à son habitude, laisse les responsables hospitaliers libres de leur choix pour imaginer ces espaces, en concertation avec leurs équipes ; ils peuvent également faire appel aux conseils de deux partenaires créateurs : La Maison Sarah Lavoine et Ligne Roset, deux références en matière de décoration et de savoir-faire français.

La Fondation a ainsi participé à la création de 182 Espaces Soignants, en 2022 :

- dont 29 avec le concours de Maison Sarah Lavoine et 6 avec Ligne Roset
- dont 111 créés en EHPAD.

De premières inaugurations ont été organisées en 2022 :

Le mardi 31 mai - Inauguration de l'espace soignants de l' Etablissement public de santé mentale Paul Guiraud à Villejuif (92) ;

Le mardi 31 mai -Inauguration de l'espace soignants de l'Hôpital Saint-Joseph à Paris 15e ;
Le mercredi 15 juin - Inauguration de la Zen Zone à Lille/CHU-Institut Cœur Poumons (59) ;
Le lundi 10 octobre - Visite de l'espace soignants au CH d'Argenteuil (95) ;
Le mardi 25 octobre - Inauguration de l'espace soignants de la Fondation Mallet à Richebourg (78)
Le vendredi 18 novembre - Inauguration de l'espace soignants au CHU de Dieppe (76)

b. Le Programme de « Santé mentale des enfants et des adolescents »

Depuis le début de la crise, la Fondation des Hôpitaux déploie dans le cadre de son Fonds d'Aide d'Urgence Covid-19 des programmes de soutien ciblant le secteur de la santé mentale. Après avoir soutenu en 2020 l'ensemble des centres hospitaliers spécialisés en santé mentale, la Fondation a poursuivi son action en 2021 avec l'organisation d'un appel à projets dédié aux Maisons des Adolescents sur tout le territoire.

Consciente que la crise sanitaire continue à avoir de lourdes conséquences sur l'état de santé mentale des jeunes, engendrant une forte augmentation des besoins de prise en charge au sein des structures d'accompagnement psychologique et psychiatrique, la Fondation des Hôpitaux a donc lancé en mai 2022 un programme dédié à la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

128 subventions ont été attribuées selon deux axes :

- **91 dossiers** concernaient l'amélioration de l'accueil et des conditions de prise en charge des jeunes en souffrance psychique : développement des activités, amélioration des espaces de prise en charge et création ou rénovation des espaces de prise en charge.
- **37 dossiers** concernaient la création et le développement d'unités mobiles.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien aux Maisons des Adolescents, la Fondation des Hôpitaux a noué un partenariat avec l'association e-Enfance/3018. Cette nouvelle collaboration permet aux professionnels travaillant dans ces maisons de bénéficier de formations sur l'usage du numérique notamment par les adolescents, grâce à l'expertise des équipes de e-Enfance/3018.

c. Appel à projets « lutter contre l'isolement des personnes âgées »

L'examen des projets reçus dans le cadre de l'appel à projets en faveur des personnes âgées hospitalisées (juillet à fin octobre 2022), a été repoussé au vendredi 10 mars 2023, pour tenir compte du nombre important de dossiers reçus et de la concomitance de gestion avec l'appel à projets du programme de Santé mentale. Plus de 900 dossiers ont été finalisés pour un montant total de demandes de 12 M€. Cela nécessitera de retravailler les critères de sélection.

d. Contrôle de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a lancé en septembre 2021 un contrôle transversal auprès de 5 entités collectrices de dons liés à la crise sanitaire 2020. Il s'agit de la Fondation des Hôpitaux, de la Fondation de France, de la Fondation AHPH, de la Croix Rouge et de l'Institut Curie.

Son rapport sur l'emploi des dons reçus par les grandes organisations caritatives durant la crise sanitaire du COVID est paru en octobre 2022.

Il souligne le déploiement très exceptionnel des activités de la Fondation des Hôpitaux, durant cette période, à moyen constant et au prix d'un engagement fort de ses équipes.

Cette mission n'est pas terminée. La Fondation des Hôpitaux reste très engagée sur des projets structurants et traitant des conséquences de cette crise au sein des établissements de soins, comme les espaces soignants, la prise en charge des problèmes de santé mentale des enfants et des adolescents ou encore la lutte contre l'isolement des personnes âgées hospitalisées.

Un bilan exhaustif et global devrait être finalisé à la fin du premier semestre 2023.

3. Programme de soutien aux aidants

Le dossier présenté par l'ADAPEI du Var a été accepté dans le cadre du Programme de soutien aux aidants. Il s'agit de la création d'un espace pédagogique et de répit pour accueillir, de jour comme de nuit, des jeunes en situation de handicap (troubles autistiques), sans solution institutionnelle, âgés de 2 à 20 ans, sur la commune de Baillargues dans l'Hérault (34).

4. Aides d'urgence

Face à la gravité des événements en Ukraine, et dans la continuité de son action, la Fondation a souhaité apporter son soutien à l'Ukraine.

La fondation a ainsi décidé de s'engager aux côtés de la Croix Rouge débloquant une aide exceptionnelle de 1 M€ en 2022 afin de venir en soutien aux opérations d'urgences menées en Ukraine par le Comité International de la Croix Rouge (CICR).

La fondation a également débloqué une aide de 192 000 euros pour venir en aide aux familles réfugiées en Moldavie.

Enfin, dans le cadre de son fonds d'aide d'urgence sociale, des aides ont été apportées aux familles ukrainiennes dont les enfants sont hospitalisés en France.

5. Les legs et donations

17 dossiers de legs ont été instruits pour acceptation en 2022 :

- 9 au bénéfice de la Fondation,
- 4 pour Pièces jaunes,
- 3 pour les personnes âgées hospitalisées,
- 1 pour la Maison de Solenn.

6. Le Prix Hélioscope-GMF

Partenariat historique depuis 1998 de la Fondation et de la GMF, le Prix Hélioscope est doté chaque année par la GMF à hauteur de 22 500 €.

La remise des prix aux 5 lauréats s'est déroulée **le mercredi 18 mai** à l'occasion du Salon de Sant'Expo, à Paris.

Deux remises régionales ont été organisées :

- **Remise du 1^{er} Prix le jeudi 23 juin** à l'EHPAD Simone Veil du Centre Hospitalier de Cannes (06) – Pour le scénario et la réalisation du film « Intrigue à MR-TINEZ » ;
- **Remise du 3^e Prix le mardi 11 octobre** à l'Hôpital Necker – Enfants malades AP-HP à Paris 15e – Pour la création de l'espace bien-être pour les parents d'enfants malades et aux équipes médicales de se ressourcer.

7. Les autres événements de l'année

Une soirée de remerciements des partenaires de la Fondation a été organisée le mercredi 22 juin 2022.

SITUATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2022

1. Faits marquants de l'exercice 2022

L'année 2022 se solde par un excédent de 5 740 174€ contre une perte de 33 231 578 € constatée en 2021.

Cet excédent est issu du report en 2023 des projets réservés aux personnes âgées et de la plus-value de cession réalisée sur un portefeuille obligataire.

Grâce à la générosité de ses donateurs et mécènes en 2020, la Fondation a poursuivi son accompagnement des établissements hospitaliers et médico-sociaux, pour traiter des conséquences de la crise sanitaire : elle a ainsi engagé près de 14,4 M€ de subventions au titre de l'exercice. Depuis 2020, ce sont plus de 46,9 M€ de soutiens apportés aux établissements de santé au titre du fonds d'aide d'urgence COVID 19.

2. Les produits d'exploitation

En 2022, la Fondation des Hôpitaux a bénéficié de **30 M€** de ressources contre 28 M€ en 2021.

La collecte de l'année 2022 s'élève à 10,3 M€ contre 12,8 M€ en 2021, répartie comme suit :

1. Le niveau des libéralités reste élevé pour atteindre 4,2 M€ contre 6,1 M€ en 2021. La Fondation retrouve le niveau de libéralité d'avant COVID.
2. Au titre de l'opération Pièces Jaunes réalisée en janvier-février 2022, **4,5 M€** de dons ont été collectés contre **2,7 M€** en 2021. Cette année la Fondation a relancé la collecte des pièces métalliques (1, 2 M€ de dons de pièces métalliques ont pu être collectés) en complément de sa collecte digitale (1,3 M€) et des partenariats financiers (2 M€).
3. Les dons non affectés à des projets spécifiques se sont élevés à **1,6 M€** contre **1,9 M€** en 2021.

Les autres ressources sont composées :

1. De l'emploi des fonds dédiés abondés par les collectes des années précédentes et qui auront permis, de répondre à des projets traitant de la crise sanitaire ou de ses conséquences ainsi que des projets pédiatriques pour un montant de **14,9 M€** contre **14,2 M€** 2021 (14,4 M€ ont été repris au titre de financement de projets en lien avec la

crise sanitaire, 186 K€ de fonds dédiés ont été repris au titre de projets pédiatriques, et 330 K€ pour le financement des ateliers de la Maison de Solenn) ;

2. Des autres produits divers et financiers à hauteur de **4 113 K€** contre **413 K€** en 2021. Ces produits sont principalement composés de produits financiers en lien avec la vente de titres obligataires sur l'exercice, du revenu des placements en SCPI Primovie et des intérêts provenant des comptes sur Livret ;
3. De la réaffectation de projets devenus sans objet en raison du contexte sanitaire d'un montant de **792 K€** contre **402 K€** en 2021.
4. De la subvention de fonctionnement de l'AP –HP, qui s'apparente à un mécénat de compétence, pour un montant de **79 K€**, montant identique à celui de l'an passé (équivalent temps plein d'un poste) ;

3. Les charges d'exploitation

3.1 Analyse des projets financés

Le montant des projets financés en 2022 est de **19,6 M€** contre 19 M€ en 2021. Les projets financés au titre de 2022 ont été les suivants :

1. Les projets financés au titre du fonds d'aides d'urgence COVID-19 se sont élevés à **14,4 M€** répartis comme suit :
 - Financer 7,3 M€ d'espaces soignants afin d'aménager des lieux chaleureux, conviviaux ;
 - Apporter une aide de 7,1 M€ afin de financer des projets de santé mentale enfants et Adolescents destinés à améliorer l'accueil et la prise en charge de ces publics en pédopsychiatrie et la création et le développement d'unités mobiles.
2. Les projets financés au titre de la pédiatrie et jeunes adolescents se sont élevés à **3,6 M€** en 2022 ;
3. Soutien de projets de répit à hauteur de **147 K€** ;
4. Financement du fonctionnement des ateliers de la Maison de Solenn à hauteur de **330 K€** (dont 184 K€ au titre des salaires) ;
5. Financement d'une aide d'urgence exceptionnelle à hauteur de **1,2 M€** afin d'accompagner le Comité International de la Croix Rouge (CICR) dans ses opérations d'urgences menées en Ukraine à hauteur de 1 M€ et 0.2 M€ d'aides ont pu être débloquées pour venir en aide aux familles réfugiées en Moldavie.

3.2 Achats de marchandises

Le montant des achats de marchandises s'élève à 16 K€ contre 109 K€ en 2021. Ce poste est principalement composé de dépenses d'aménagements des locaux de la Fondation.

3.3 Autres achats et charges externes

Ce poste passe de 2 589 K€ à **2 830 K€**. Il est constitué principalement :

1. des frais de dépenses d'appel à la générosité à hauteur de **1 809 K€** dont :
 - 278 K€ d'outils marketing (prestataires de dons, outil de crowdfunding),
 - 618 K€ de frais de référencements , développement site internet , frais envois sollicitations papiers des donateurs) ,
 - 913 K€ de frais de communication (frais de déploiement tirelires pièces jaunes pour relancer la collecte métallique, déploiement stratégie campagnes Pièces jaunes sur tous les supports et outils de communication) ;
2. De frais d'honoraires, mises à disposition et prestataires externes à hauteur de **257 K€** ;
3. des intérêts négatifs de la Banque de France à hauteur de **87 K€** ;
4. Du loyer et charges locatives avec l'impact d'une année pleine en 2022 à hauteur de **222 K€**;
5. de frais de gérance informatique à hauteur de **110 K€** ;
6. des frais d'assurances, entretiens des locaux et cotisations à hauteur de **58 K€**.

3.4 Impôts, Taxes et Versements assimilés

Ce poste passe de 164 K€ à **143 K€** en 2022. Il comprend principalement :

1. La taxe sur les salaires à hauteur de **106 K€** ;
2. Les quotes-parts de charges incombant à la Fondation dans le cadre des différents dossiers de succession pour **19 K€** ;
3. Le solde de **18 K€** de charges fiscales dont la participation à la formation professionnelle continue.

3.5 Salaires et charges sociales

Le niveau des salaires est passé de 1 686 K€ en 2021 à **1 777 K€** en 2022. Cette variation se justifie par la poursuite de l'impact du renforcement de l'équipe de la fondation sur 2022.

3.6 Autres charges

Le montant des autres charges de **49 K€** correspond principalement aux charges des libéralités en lien avec la réforme comptable.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

Ce poste reste non significatif et correspond aux dotations aux amortissements.

3.8 Engagements à réaliser sur ressources affectées

Ces engagements s'élevaient à **316 K€** contre 57 K€ en 2021. Il s'agit principalement de ressources affectées au financement des ateliers de la Maison de Solenn.

4. Résultat financier

Le résultat financier fait apparaître un excédent de **4 113 K€** en 2022 contre 406 K€ en 2021.

Les produits financiers sont principalement constitués de produits financiers en lien avec la vente de titres obligataires sur l'exercice, du revenu des placements en SCPI Primovie et des intérêts provenant des comptes sur Livret.

5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort en perte 12 K€ contre 37,7 M€ en 2021.

Cette perte vient de l'impact de charges sur exercices antérieures. En 2021 la perte s'expliquait par le reclassement des réserves en fonds dédiés, du report de ressources du Fonds COVID-19 non utilisées à la clôture 2020 à hauteur de 37 725 740€ à la suite de la remarque de la Cour des Comptes.

6. Affectation du résultat 2022

Le solde de l'exercice 2022 correspond à un excédent de 5 740 174 € dont l'affectation proposée est la suivante :

- 574 017 euros à la dotation initiale, conformément aux statuts en vigueur, soit le dixième de l'excédent des ressources annuelles ;
- 5 166 157 euros en réserves pour projets de la Fondation.

Après affectation du résultat 2022, les fonds associatifs s'établissent à 23,1 M€.

7. Evénements post -clôture

Néant